

PARLONS PRIVATE EQUITY

L'actualité de la gestion de patrimoine - Avril 2021

Pourquoi investir dans le Private Equity ?



EXPERT & FINANCE

www.expertefinance.fr

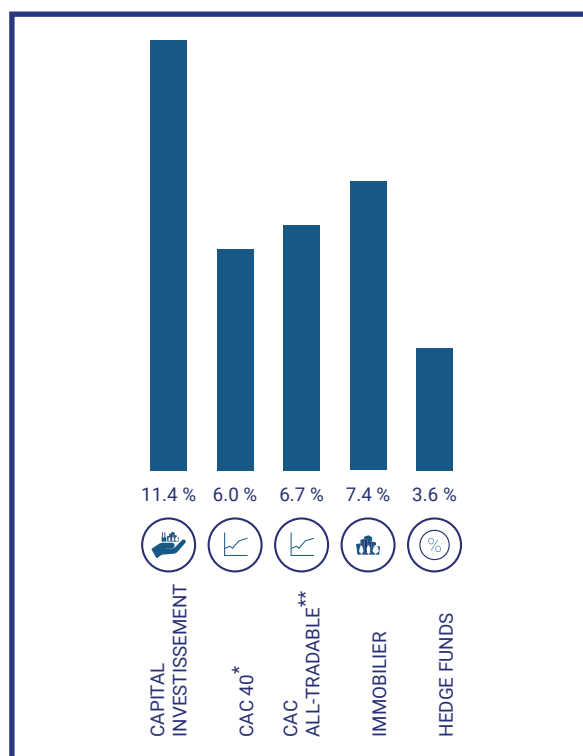




Dans un contexte où l'épargne sans risque ne rémunère plus et les marchés cotés deviennent tous les jours plus incertains, les investisseurs doivent se tourner vers de nouvelles solutions pour rémunérer leur épargne financière. Investir dans des sociétés non cotées prometteuses permet d'espérer de belles performances.

Diversification & Performance

Excellent moyen de diversification, le Private Equity offre historiquement les rendements les plus attractifs, toutes classes d'actifs confondues. Ainsi, les fonds d'investissement sélectionnés méthodiquement permettent de doubler ou tripler le montant investi sous condition d'avoir une perspective de long terme. Attention toutefois au stade d'investissement étudié : un investissement dans une start up ne présentera pas la même perspective de performance et de risque qu'un investissement dans une PME en forte croissance, déjà profitable.



Un cadre d'investissement privilégié

Dans le but d'orienter l'épargne des français vers l'économie réelle et de soutenir le développement des TPE/PME, le Private Equity est porté par un contexte législatif et fiscal très favorable, proposant des véhicules ainsi que des dispositifs spécifiques très avantageux pour les investisseurs.

En effet, 600 milliards d'euros sont aujourd'hui déposés sur les comptes courants des ménages, 300 milliards sur des livrets A et 2 100 milliards sont investis dans des contrats d'assurance-vie et épargne retraite. Une partie de cette épargne, dirigée vers des activités locales, permettrait de consolider fortement le plan de relance ! C'est le but recherché de la loi pacte, par exemple, qui cherche à favoriser la souscription de fonds de Private Equity au sein des enveloppes d'assurance-vie. Théoriquement, il est possible depuis 2019 d'investir la moitié de son contrat d'assurance en Private Equity.

Les investissements en direct (ne passant pas par un contrat d'assurance-vie/capitalisation) bénéficient quant à eux de régimes de faveur fiscaux sous conditions. Nous pouvons citer pour les plus connus le report d'imposition suite au schéma de l'apport cession, ou encore l'exonération d'impôt sur la plus-value pour certains FCPR et FPCI « fiscaux ».

Comment apprécier ce risque ?

Comme tout placement, le risque est corrélé aux perspectives de performance.

Le Private Equity offrant un couple rendement/risque élevé doit trouver sa place de manière intelligente dans une allocation d'actifs. Le risque doit être pondéré par des investissements plus défensifs et liquides au sein du patrimoine financier, comme du fonds en euros à capital garanti, des produits structurés au capital protégé à l'échéance et des allocations financières liquides sur les marchés cotés.

Il est admis que le Private Equity peut représenter 10 % du patrimoine d'un HNWI (high net worth individual : patrimoine > 1M\$) et augmenter exponentiellement au regard de la fortune. Il peut représenter pour certains UHNWI (ultra high net worth individuals : patrimoine > 30M\$) jusqu'à 50% des actifs.

Enfin, il convient de préciser que le spectre d'investissement est très large sur cette classe d'actif. Plusieurs secteurs peuvent être envisagés comme la technologie, les services, la santé mais également l'immobilier ou l'hôtellerie pour ceux désireux d'investir dans des actifs tangibles.

Ainsi, le groupe Crystal propose de vous accompagner dans la création de votre stratégie et de vous proposer des solutions adaptées, sélectionnées rigoureusement



Du sens pour les investisseurs

En plus des actifs financiers traditionnels proposés, les investisseurs cherchent à donner du sens à leur patrimoine. Certaines solutions ont le vent en poupe sur les marchés cotés, comme les fonds responsables ou à impact sous différents labels (ISR, greenfin, finansol...) mais le Private Equity demeure aujourd'hui le moyen le plus efficace pour investir de manière compréhensible et utile. Aussi, bien que le risque soit plus élevé, il est mieux appréhendé des investisseurs, sachant dans quelles entreprises les placements seront affectés.

Ce document est proposé à titre d'information uniquement et ne constitue en aucun cas une offre ou recommandation d'achat ou de vente et n'a, à ce titre, aucune valeur contractuelle. Expert & Finance ne saurait être tenue responsable des propos ou informations reproduits dans le présent document, dont le contenu peut être modifié à tout moment sans préavis. Ces informations sont communiquées en fonction des dispositions fiscales ou sociales en vigueur à la date de publication et sont susceptibles d'évolution. Toute souscription doit se faire sur la base du document officiel en vigueur rattaché à chaque produit, disponible sur simple demande auprès de l'opérateur concerné. Principal actionnaire d'Expert & Finance : CRYSTAL. Directeur de la publication : Bruno NARCHAL (PDG) - Conception et Réalisation : Bertrand RABOT, Marie LATOUR, Cyrielle GENIS, Manon STUBBE, Jane HANNAH et Sandrine JULIEN.

Expert & Finance : Société Anonyme à conseil d'administration au capital de 3 224 780 €.
RCS de Lyon 342 288 859 - APE 6619B
Siège social : Grand Hôtel-Dieu - 9, place Amédée Bonnet - CS 20266 - 69288 Lyon Cedex 02.
Tél + 33 4 37 24 52 00

Expert & Finance est inscrite au registre unique des Intermédiaires en Assurance, Banque et Finance tenu par l'ORIAS (www.orias.fr) sous le N°07 003 979 au titre des activités suivantes :

- Conseiller en Investissement Financier (CIF), adhérente à l'Association Nationale des Conseils financiers (ANACOFI- CIF) sous le n° E009069, association professionnelle agréée par l'Autorité des Marchés Financiers (AMF), 17 place de la Bourse, 75082 Paris Cedex 02.

- Courtier en assurance (COA) et Mandataire en Opérations de Banque et Services de Paiement (MOBSP), société placée sous le contrôle de l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (ACPR) - 4, place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 02.

Expert & Finance dispose également de la qualité d'Agent Immobilier, titulaire de la carte professionnelle immobilière pour l'activité de « Transaction sur Immeubles et Fonds de Commerce sans Maniement de Fonds Direct » N° CPI 6901 2016 000 004 685 délivrée par la CCI de Lyon Métropole Saint Etienne Roanne.

Garantie financière à hauteur de 165 000 € souscrite auprès de Zurich Insurance PLC - 112 Avenue de Wagram - 75808 Paris Cedex 17.

Expert & Finance

Siège social - Grand Hôtel-Dieu
9 place Amédée Bonnet
CS 20266 - 69288 LYON Cedex 02
Tél. +33 4 37 24 52 00



EXPERT & FINANCE